



SALON DU
BIEN-ÊTRE ANIMAL

1ER SALON DU BIEN-ÊTRE ANIMAL D'ARLON

RÈGLEMENT OFFICIEL

CONCOURS DE DESSIN

Dessine-moi ton animal préféré

CRÉATIVITÉ & BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le Kiwanis Club d'Arlon, en partenariat avec la Ville d'Arlon, remercie chaleureusement les directions, les enseignants et les équipes éducatives ainsi que l'échevin de l'enseignement monsieur Philippe LANDRAIN qui ont permis à leurs élèves de participer à cette belle aventure artistique.

Ce concours a pour objectif de sensibiliser les enfants au respect et au bien-être des animaux tout en leur offrant l'occasion d'exprimer librement leur créativité.

Écoles communales d'Arlon • Participation gratuite

Année scolaire 2025-2026



1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Concours gratuit réservé aux élèves des écoles communales d'Arlon.

- Un seul dessin original par enfant. Format A4 (portrait ou paysage). Technique libre.
- Le prénom, le nom, l'école, la classe & l'âge de l'enfant figurent au dos du dessin.
- Le dessin est une création personnelle de l'enfant et ne peut porter atteinte aux droits d'auteur d'un tiers.

2 CATÉGORIES

1re, 2e et 3e maternelle – 1re, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e primaire.

3 JURY

- Il apprécie notamment la créativité, l'originalité, la sensibilité artistique et le message en faveur du bien-être animal. Ses décisions sont souveraines et sans appel

4 PRIX DU PUBLIC

- Tous les visiteurs sont invités à élire le "Prix du Public" en votant sur le stand où les dessins sont exposés.

5

EXPOSITION & REMISE DES PRIX

Une sélection des plus beaux dessins est exposée sur le stand, avec la liste des lauréats qui seront récompensés lors des Top Horaires.

Les lauréats présents lors de la remise des prix pourront repartir immédiatement avec leur lot.

Les gagnants absents disposeront d'un délai de huit jours pour prendre contact avec l'organisation afin de convenir des modalités de remise de leurs lots qui devront être retirés au plus tard le 7 octobre 2026.

Passé cette date, tout lot non réclamé sera définitivement considéré comme abandonné et restera acquis à l'organisation.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en espèces.

6

AUTORISATION DE REPRODUCTION

La participation au concours vaut autorisation, donnée par les parents ou le représentant légal de l'enfant, de reproduire, d'exposer, de publier et de diffuser gratuitement les dessins, sur tout support, dans le cadre de la promotion du Salon du Bien-Être Animal et des activités du K.C. d'Arlon

7

ACCEPTATION DES RÈGLEMENTS

La participation à ce jeu et au concours implique l'acceptation pleine et entière des présents règlements. Les décisions de l'organisation sont souveraines et sans appel. En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, l'organisation se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler tout ou partie du concours et du jeu, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

Le Kiwanis Club d'Arlon remercie chaleureusement les enfants, leurs familles, les écoles, les enseignants, les bénévoles, les participants, les partenaires et les sponsors, ainsi que la Ville d'Arlon, son Bourgmestre, son Collège échevinal et les Échevins concernés, pour leur précieux soutien à la réussite du « 1er Salon du Bien-Être Animal » d'Arlon, au profit de l'enfance défavorisée et du bien-être animal.